



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 29 septembre 2020

**N°2020/57 : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE
L'ENVELOPPE COMPLEMENTAIRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT
DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)2020**

*L'an deux mille vingt le 29 septembre à 20H00, les membres du
Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle
Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le
Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des
Collectivités Territoriales, le 18 septembre 2020*

Etaient présents : 21

Mesdames, messieurs, Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Annick PANE, Gérard MORAUX, Manuel MEZE, Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Denise GONON, Luc AVELINE, Iphigénie ANGBAULT, Séverine HEBERT, Azdine RAMDAN, Ange AMBROSIO, Jocelyne SERDOS, Geneviève CAIN, Cécile LAROYE, Francine BERTHAUX, Sébastien LASCOURREGES, Jonathan LOZACH

Pouvoirs : 5

Monsieur Eric KRAEMER à madame Geneviève CAIN, madame Birgit SHRUFER à madame Denise GONON, madame Fathia BEN MABROUK à madame Carole CARDOSO, monsieur Stide MARQUEZ à monsieur Manuel MEZE, monsieur Camille FASSI à monsieur Michel EBERHART,

Absents excusés : 3

Messieurs Serge MAGLIOZZI, Philippe RIERA et madame Typhaine TOKPAN,

Michel EBERHART a été élu secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission services aux citoyens, administration générale, finances et intercommunalité du 16 septembre 2020,

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20200929-2020-57-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré

A L'UNANIMITE

AUTORISE le Maire à solliciter auprès de l'Etat une subvention dans le cadre de l'enveloppe complémentaire de la DETR 2020 à hauteur de 80% maximum pour les travaux d'aménagement d'un local destiné à la police municipale dont le coût total s'élèvera à 124 529.00 € H.T.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX
Le
Publié le
ACTE RENDU EXECUTOIRE
Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,
Jean-Michel MORER

